

## 2. TEXTE ARCHITECTURE

### 2.1. Approche conceptuelle proposée

“La technique est fort simple: Intéresser d’abord l’enfant à ce que d’autres peuvent faire dans telle ou telle spécialité, puis lui donner l’occasion de participer lui-même. En d’autres termes, lui faire voir ce que d’autres peuvent accomplir puis le lui faire accomplir lui-même.”

Extrait d’un discours de Claude Robillard en mai 1953, alors directeur du service des parcs de Montréal. Discours donné dans le cadre de la conférence «Les ressources et notre avenir»

#### 1. De la démocratisation à l’inclusion : pour qu’évolue la vision d’origine

Le Centre Gadbois s’inscrit dans la continuité des visions de Joseph-Claude Gadbois et Claude Robillard, qui ont passé une partie importante de leur carrière à faire la promotion du sport, de la santé et de l’éducation physique. Leur propos est le suivant : le système d’éducation doit valoriser l’éducation du corps autant que celle de l’esprit, et la ville de Montréal, par les infrastructures publiques qu’elle met à la disposition de ses citoyens, peut inciter ces derniers à développer et maintenir de saines habitudes de vie.

La création du complexe récréatif Gadbois (CRG) en 1960 est l’occasion d’exposer la population du Sud-Ouest à des équipements sportifs de qualité, en nourrissant leur curiosité par l’accès à toute une diversité d’activités. L’architecture fonctionnaliste du bâtiment d’origine, abondamment fenestrée sur ses 4 côtés, permet de créer des espaces sportifs inondés de lumière naturelle; visibles de toutes parts, les activités du centre deviennent invitées pour tout le quartier. Cette volonté de démocratisation exprimée par son architecture ouverte a néanmoins perdu de sa force et de sa clarté au fil des décennies suivantes. L’apparition successive de l’échangeur Turcot, de l’aréna George-Mantha à la fin des années 60 et du reste du complexe en 1985 a contribué au repli du centre Gadbois sur lui-même, diminuant ainsi son interaction avec le quartier.

Il apparaît pertinent aujourd’hui, dans le cadre du présent concours d’architecture, d’actualiser cette vision à l’origine même du centre Gadbois, et d’améliorer tant l’accessibilité que la visibilité de ses activités afin qu’il remplisse pleinement sa mission sociale et retrouve l’ouverture qui l’unissait jadis à son quartier, à sa population.

#### 2. Un centre qui s’ouvre sur le parc; un parc qui s’ouvre sur le quartier

Les infrastructures routières, ferroviaires et maritimes qui desservent le secteur créent une enclave autour du site et rendent difficile son accès, autant visuel que physique, en plus de limiter sa croissance. D’une part, la présence particulièrement rébarbative de l’échangeur Turcot crée une barrière imposante dans le tissu urbain tout en générant du bruit et de la poussière. Le site semble ainsi acculé aux limites du quartier. D’autre part, la présence du talus au sud de la Côte-Saint-Paul limite les vues vers et à partir du Canal-de-Lachine. Ces ruptures isolent le CRG de son contexte urbain et atténuent la visibilité de ses accès, brouillant ainsi la lecture du site et l’orientation des visiteurs, tant vers le site qu’à l’intérieur du centre.

Les notions d’inclusion évoquées plus haut peuvent être retrouvées par le décroisement du site vers les quartiers résidentiels limitrophes et vers le parc linéaire du Canal-de-Lachine, ainsi que par la création de nouvelles connexions, de nouveaux parcours et de nouveaux espaces appropriables par tous. En façonnant une brèche traversant le nouveau complexe d’Est en Ouest, le centre se reconnecte au Parc Gadbois en liant ses infrastructures intérieures à l’activité publique. Ensemble, elles forment une seule et même place publique invitant les résidents du quartier à s’y réunir et à s’y activer. Ce geste d’ouverture, en plus de permettre un espacement entre les structures d’origines pour mieux les révéler et les apprécier, crée une continuité spatiale qui facilite l’orientation et clarifie les circulations à l’intérieur et vers le centre.

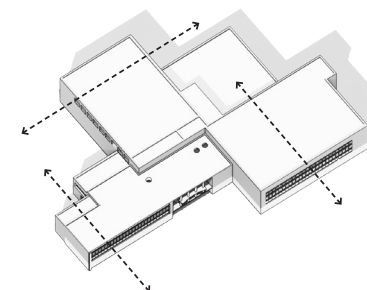


Schéma - Centre Gadbois en 1960

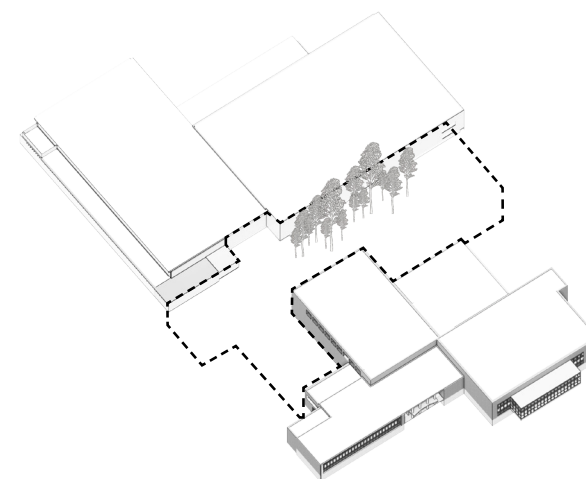


Schéma - Stratégie d'intervention et d'insertion

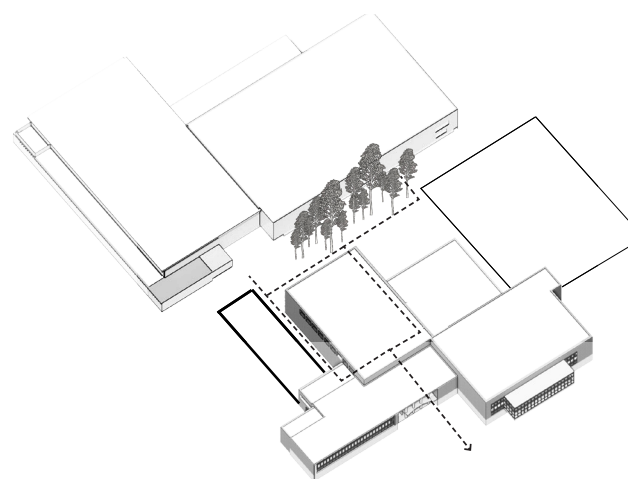


Schéma - Cour centrale, accès et circulations

### 3. Résilience écologique et flexibilité des aménagements

Pour assurer leur pérennité, les équipements publics comme le Centre Gadbois doivent à la fois intégrer des principes de résilience écologique de même que démontrer leur capacité à évoluer dans le temps, suivant l’évolution des besoins de ses usagers. Au-delà de son coût environnemental et de la rationalisation des techniques constructives mises de l’avant, un bâtiment durable est désormais un bâtiment qui peut absorber les conditions climatiques extrêmes telles que les canicules et les pluies abondantes, demeurer opérationnel lors de pannes de courant ou de crises sanitaires, en plus d’offrir une durabilité de ses installations tout en minimisant leur entretien et remplacement.

Cette idée de résilience doit également s’exprimer dans la flexibilité des aménagements proposés, afin de permettre l’évolution du CRG et du parc limitrophe au fil du temps. Concrètement, s’il est attendu que le nouveau centre Gadbois réaffirme sa vocation publique et son rôle de pôle de rassemblements pour différents groupes, il importe d’y offrir des espaces publics à la fois généreux et conviviaux, adaptés à un usage quotidien de même qu’à l’accueil de centaines de visiteurs le temps d’une compétition sportive.

Bien plus qu’un centre récréatif, le CRG est une place publique, un terrain de jeu, le prolongement des activités du parc Gadbois: on y joue, on s’y rencontre, on y tisse des liens. Des circulations amples invitent les gens à se réunir de façon informelle devant une fenêtre qui donne sur un combat de boxe, une compétition de gymnastique, une pratique de natation ou une séance de jardinage entre aînés. D’une planification claire et structurée des schémas de circulation et de l’organisation programmatique émerge un plan directeur favorisant la croissance et l’évolution du CRG qui considère notamment la future rénovation des arénas sans compromettre la logique proposée dans le cadre du présent projet. Enfin, en limitant l’empreinte du bâtiment sur le parc Gadbois, ce plan directeur offre l’opportunité d’ajouter du logement abordable à l’est du parc, sur le chemin de la Côte-Saint-Paul.

## 2.2. Approche conceptuelle proposée

Bien plus qu'un complexe sportif, le projet du CRG est l'occasion d'actualiser la vision ayant mené à sa création en 1960. En offrant de nouveaux espaces pour la pratique d'une variété d'activités sportives, en ajoutant des espaces de rassemblements accessibles et invitants, le CRG participe concrètement à la promotion de saines habitudes de vie et retrouve ainsi le rôle social qui était à la base même de la philosophie et des discours du docteur Joseph-Pierre Gadbois et de Claude Robillard. Cette vision, liée à la vocation publique attendue du site et à la clarté attendue de l'architecture du CGR, est soutenue par les piliers décrits ci-dessous:

### Pilier 1 - Un nouveau coeur pour se reconnecter à son quartier

Le centre existe, se perçoit et se vit à plusieurs échelles : l'émergence de son volume principal, au-dessus de l'échangeur, signale sa présence dans le panorama montréalais tandis que son rez-de-chaussée ouvert sur le parc et ses multiples lieux de rassemblements s'adresse à la communauté locale. Il apparaît ainsi primordial de renouveler les dynamiques qui lient le CRG à son quartier, afin de réaffirmer sa vocation première d'inciter la population à se divertir, à se dépasser, à prendre soin de soi. Nous proposons donc de relier l'échelle urbaine, l'échelle communautaire et l'échelle humaine du projet via une série d'interventions permettant d'ouvrir le CRG vers son environnement en plus de structurer l'organisation du parc et du centre lui-même.

Cette reconnexion proposée entre le centre et son quartier repose d'abord sur l'articulation des parcours intérieurs et extérieurs convergeant vers une grande cour intérieure, véritable point focal et de rassemblements où mènent les différents accès du CRG. En créant une ouverture entre le volume patrimonial et l'aréna Sylvio-Mantha, la nouvelle cour intérieure permet d'apporter air, lumière et végétation au centre du cadre bâti, d'ouvrir le coeur du projet vers le parc en plus de retrouver l'axe est-ouest créé en 1969 entre l'aréna George-Matha et le CRG. Cette nouvelle cour intérieure réunit à son périmètre les équipements dédiés aux différentes disciplines sportives. En plus de faciliter la lisibilité de l'ensemble sportif existant et l'orientation des visiteurs, elle accueille en son centre un nouveau lieu de rassemblement public, l'Agora.

À la fois coeur et poumon, cette cour fait partie intégrante d'un nouveau réseau d'accès, de sentiers et de voies de circulation sur le site qui relie le CRG, le parc, le Canal Lachine, le Woonerf, la rue St-Ambroise ainsi que le quartier résidentiel à l'est.

### Pilier 2 - Le bâtiment terrain de jeu

Afin de favoriser la pratique de l'activité physique, qu'elle soit encadrée, libre, intérieure ou extérieure, nous proposons d'implanter dans le projet les mesures incitatives suivantes:

- Améliorer la visibilité du projet et stimuler la curiosité des passants pour de nouvelles activités en créant des ouvertures généreuses dans la façade Est du nouveau volume liées à une série de gradins extérieurs.
- Traiter les zones de circulation à l'intérieur du bâtiment comme des espaces de rencontres, et intégrer de petites aires de repos réparties ponctuellement à travers le centre.
- Intégrer au parc et au bâtiment une série de parcours sportifs adaptés à différents niveaux de difficulté: de débutants à experts, incluant un circuit pour personnes à mobilité réduite.
- Intégrer au parc des aires de jeux programmées et libres invitant la communauté à se rassembler pour le plaisir de se dépenser physiquement.
- Renforcer la présence du parc linéaire du Canal-de-Lachine, orienté est-ouest, par l'aménagement d'un parc orienté nord-sud et se prolongeant jusqu'à la piste multifonctionnelle qui longe cette voie maritime, témoin du passé industriel montréalais.

### Pilier 3 - Révéler l'esprit du lieu par l'approche d'insertion

En continuité avec les intentions ayant mené à la création du Centre Gadbois, nous proposons un concept qui actualise les installations du CRG tout en mettant en valeur son patrimoine architectural et son histoire par les principes suivants:

- Créer une démarcation franche entre le bâtiment de 1960 et l'aréna Georges-Mantha, pour l'insertion des volumes accueillant les nouveaux plateaux sportifs du nouveau CRG.
- Utiliser une palette de matériaux extérieurs pour ces nouveaux volumes centraux qui s'inspire des teintes et de la transparence du bâtiment de 1960 et permet d'unifier le langage architectural du nouvel ensemble, de donner une nouvelle lisibilité à l'ensemble depuis ses 4 façades.
- Valoriser le gymnase d'origine en le requalifiant comme salle de conditionnement physique et en l'ouvrant sur le hall de l'entrée patrimoniale et sur le jardin central.
- Préserver l'esthétique du bâtiment d'origine et son atmosphère moderniste conçu par les architectes Larose et Larose à travers la restauration de certains finis intérieurs comme les planchers en terrazzos, les lattes de bois dans le gymnase d'origine, les blocs de verres de la piscine et du gymnase, entres autres.
- Reconstruire la piscine, sa plage et ses vestiaires avec une finition inspirée des motifs et coloris d'origine.
- Restaurer les œuvres d'art d'Armand Fillion (Les Baigneurs) et la murale de céramique de Jean Cartier;
- Mettre en valeur la façade avant du bâtiment de 1960 et l'œuvre "Les Baigneurs" par un éclairage architectural discret qui fait ressortir l'élégance de leur composition.
- Remplacer la verrière est par une nouvelle verrière qui respecte la disposition et les proportions des meneaux d'origine.

### Pilier 4 - Appropriation citoyenne

Le projet prend réellement vie que si les citoyens se l'approprient et l'intègre à un rituel pour décrocher de leur quotidien, prendre soin de leur bien-être mental et physique. Afin de favoriser cette appropriation, nous proposons les gestes suivants qui visent tant les espaces intérieurs que les aménagements extérieurs:

- Impliquer des organismes experts de l'approche ADS+, comme le Relais des femmes et Sentier Urbain, pour planifier des ateliers tout au long du processus de conception, afin de s'assurer que le projet réponde bien aux besoins de la communauté. Cette approche inclusive, innovante, favorise la mobilisation citoyenne à l'égard de ce projet rassembleur en plus de s'inscrire dans une stratégie de communication qui contribuera à son acceptabilité sociale.
- Créer une agora centrale et une grande cour intérieure au cœur du projet à proximité de tous les programmes sportifs, espaces publics que peuvent s'approprier le public, clubs sportifs, groupes citoyens et spectateurs s'y réunissant.
- Intégrer à la programmation un comptoir d'emprunt d'équipements pouvant être utilisés pour le parc, notamment pour des jeux libres extérieurs, pour patiner l'hiver.
- Renforcer le sentiment de sécurité dans le parc par un éclairage adapté le long des parcours, une diversité de mobilier convivial, des espaces qui invitent à l'interaction ainsi qu'une perméabilité avec les espaces intérieurs assurant une continuité visuelle.
- Réduire la présence des voitures sur le site de manière à valoriser les déplacements actifs et relocaliser le débarcadère sur le chemin de la Côte Saint-Paul, conformément à la vision d'origine de cette façade.
- Aménager une rue partagée sur le côté ouest du site, près de l'échangeur Turcot intégrant de nouvelles cases de stationnement et un débarcadère dédié aux personnes à mobilité réduite. Favoriser une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes en réduisant la largeur de la chaussée pour ce tronçon.
- Intégrer des abris à vélos près des trois entrées extérieures du projet.
- Favoriser les pratiques citoyennes existantes, notamment en bonifiant l'espace voué au jardin communautaire sur le terrain du parc.

## 2.3. Stratégies de développement durable

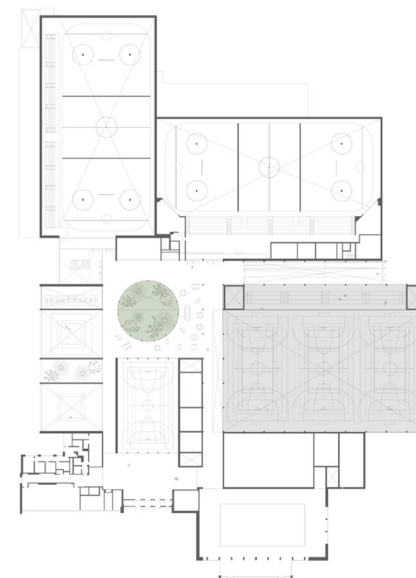
Dans un esprit d'éco-responsabilité et de transition socio-écologique, nous proposons de viser une certification LEED Or et d'intégrer au projet les principes suivants qui visent à réduire son empreinte environnementale et accroître sa résilience aux conditions météorologiques intenses:

- Minimiser l'empreinte du projet en limitant la démolition à la partie centrale du complexe actuel et en superposant les deux nouveaux gymnases sur le côté est du projet. Ces gestes visent à contrôler la quantité de rebuts générés par la démolition et à densifier l'occupation du site ;
- Maximiser les gains solaires, les vues et l'apport de lumière naturelle à l'intérieur du projet par la présence d'une grande cour centrale, de même que par une orientation et fenestration optimale de la nouvelle construction.
- Contrôler l'éblouissement et la surchauffe par l'emploi de panneaux d'aluminium perforés et la plantation d'arbres devant les fenêtres critiques.
- Favoriser la quiétude du parc en utilisant le nouveau volume des gymnases et les toits végétalisés comme écran pour atténuer le bruit et la poussière émanant de l'autoroute .
- Concevoir un éclairage artificiel extérieur conforme à la norme BNQ 4930-100 pour prévenir la pollution lumineuse.
- Réduire la consommation énergétique du bâtiment en développant une enveloppe sans pont thermique (par l'usage d'espaceurs thermiques), avec un haut niveau d'isolation et une excellente étanchéité à l'air.
- Employer des matériaux performants tels que du verre thermos triple sur les façades appropriées, des panneaux préfabriqués en acier isolé et de l'isolant certifié Greenguard Or.
- Augmenter le rendement en chauffage des puits géothermiques par l'intégration d'un mur solaire sur la façade sud-ouest du gymnase.
- Favoriser une ventilation naturelle des espaces communs et des circulations principales par l'intégration de volets ouvrants motorisés.
- Réduire l'empreinte carbone par l'usage du bois pour l'ossature des murs rideaux et les revêtements intérieurs.

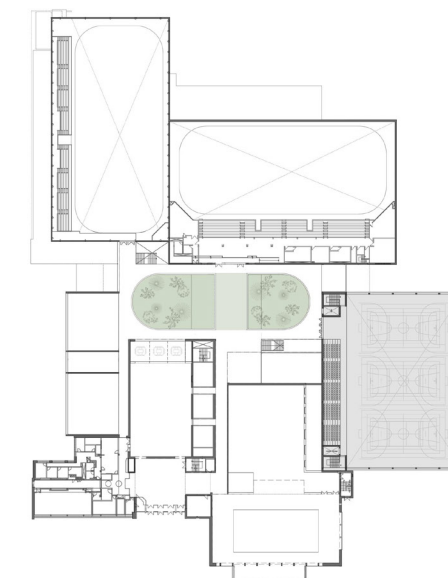


## 2.4. Identification des défis et pistes de solutions de la Proposition

Le développement de la proposition en phase 2 a permis d'intégrer le savoir-faire de nombreux intervenants à la définition plus précise de la proposition de notre équipe. Nous avons adapté les intentions conceptuelles élaborées en phase 1 vers une résolution plus précise des défis liés à la réalisation du projet et à son évolution inévitable. Cette adaptation s'est appuyée sur la définition et l'élaboration des stratégies suivantes:



Plan proposition - Phase 1



Plan proposition - Phase 2

### 1- Stratégie d'insertion en respect de l'intégrité du bâti existant

Si le centre Gadbois actuel est le résultat d'additions successives au fil des décennies, la logique constructive qui soutient le centre actuel doit être comprise comme un tout, duquel on ne peut soustraire ou modifier des parties sans affecter l'intégrité de l'ensemble. L'insertion de nouveaux espaces et équipements au cœur du centre actuel implique un soin et une délicatesse dans la stratégie de transformation et démolition, tant pour des considérations budgétaires que pour mitiger les risques liés à la transformation des espaces existants. Pour notre équipe, cette délicatesse repose sur une approche structurale claire en lien avec les époques de construction du centre, et influence directement la position des gymnases superposés, situés au cœur du projet.

L'analyse de l'impact structural de l'intervention proposée sur la structure des bâtiments conservés a été déterminante dans l'évolution du concept entre la phase 1 et la phase 2. Nous avons conservé, voire affirmé, les principaux traits de notre proposition tout en ajustant l'emplacement du volume principal abritant le gymnase triple et la palestre de gymnastique afin de limiter son impact sur les structures conservées. Plus concrètement, nous proposons de:

- Limiter la démolition générale à la partie centrale du projet qui fut construite dans les années 80, à l'exception de l'aréna SM qui date de la même époque mais qui sera entièrement conservée. En conservant ainsi l'essentiel de ces structures, nous limitons la mise aux normes sismiques au seul aréna Sylvio-Mantha dont le système structural se prolonge hors de ses murs, dans la partie démolie.
- Intégrer un dégagement entre le volume principal des gymnases superposés et les bâtiments conservés afin d'éviter que sa surhauteur n'entraîne des accumulations de neige supplémentaires sur les toits existants. Cette précaution nous épargne la mise en place de renforts structuraux aux toits adjacents;

Ces mesures permettent d'éviter des interventions structurales majeures peu compatibles avec le budget annoncé pour ce projet.



## 2- Bonification des espaces centraux communs et rationalisation des interventions

Formant un vide au centre des différents plateaux sportifs, la cour intérieure rassemble, illumine et oriente l'ensemble des activités et usages du centre, et contribue directement à la qualité des espaces publics du CRG, tant au rez-de-jardin qu'au rez-de-chaussée.

Un projet qui se veut communautaire et inclusif doit comprendre des aménagements conçus pour accueillir et réunir les multiples communautés qui le fréquentent. Les espaces communs, étant tous de potentiels lieux de rencontres, prennent ici une importance particulière que nous avons cru nécessaire de traduire par une bonification de leur superficie allouée au programme. Ces espaces invitants et inclusifs répondent à la fois au confort d'un usage quotidien et au rassemblement de plusieurs centaines de spectateurs lors de compétitions. Ce parti pris apparaît pertinent en regard de la qualité d'expérience visée pour les futurs usages du centre, et s'appuie en contrepartie sur une approche de rationalisation des interventions et des logiques constructives permettant la réalisation de l'ensemble du projet.

Les stratégies suivantes sont développées afin d'optimiser la structure et l'enveloppe du nouveau bâtiment:

- Superposer le gymnase et la palestre pour former un volume d'une compacité optimale qui implique une économie substantielle d'enveloppe, fondations et toiture;
- Doser la fenestration sur la nouvelle enveloppe, en privilégiant la position stratégique des fenêtres en regard de leur impact sur les espaces intérieurs;
- Privilégier l'usage d'une enveloppe de bâtiment éco-responsable à faible coût;
- Privilégier l'usage d'une structure simple en acier pour les nouveaux volumes, et optimiser les structures hybrides acier/bois prévues pour le projet;
- Nous proposons également d'optimiser les interventions dans les parties conservées, toujours dans un objectif de rationalisation des efforts:
- Cibler des interventions ponctuelles au rez-de-chaussée du bâtiment de 1960, où l'entrée patrimoniale, la scène du gymnase simple, la reconstruction de la piscine et des vestiaires seraient les principales zones d'intervention majeure;
- Ajuster la configuration des salles mécaniques au rez-de-jardin de la partie patrimoniale en fonction des conditions existantes;
- Limiter les interventions sur les structures existantes des bâtiments existants conservés, tel que décrit précédemment.

## 2.5. Tableau détaillé - LEED



LEED v4 BD+C: Nouvelle construction et rénovation majeure  
Grille de pointage

Complexe Récréatif Gadbois (pour PFT)

\*\*\* Crédits LEED prioritaires de la Ville de Montréal

Version n°2 - Mars 2022

O	?	N			
1	0	0	Credit	Processus de conception intégré	v4/v4.1 1
<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>		<b>Emplacement et transport [ET]</b>	<b>16</b>
				1 Emplacement LEED pour l'aménagement des quartiers	- 16
				2 Protection de terres sensibles	v4 1
				3 Site de haute priorité	v4 2
				4 Densité environnante et utilisations diverses	v4.1 5
				5 Accès a transport en commun de qualité	v4.1 5
				6 Installations pour bicyclettes ***	v4.1 1
				7 Réduction de la superficie au sol du terrain de stationnement ***	v4/v4.1 1
				8 Véhicules écologiques ***	v4/v4.1 1
<b>3</b>	<b>7</b>	<b>0</b>		<b>Aménagement écologique des sites [AES]</b>	<b>10</b>
				1 Prévention de la pollution pendant la construction	v4 Requis
				2 Évaluation environnementale du site ***	v4 1
				3 Aménagement des sites - Protéger ou restaurer les habitats ***	v4.1 2
				4 Espaces verts ***	v4.1 1
				5 Gestion des eaux pluviales	v4/v4.1 3
				6 Aménagement du site visant à réduire les îlots de chaleur ***	v4 2
				7 Réduction de la pollution lumineuse ***	v4 1
<b>7</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		<b>Gestion efficace de l'eau [GEE]</b>	<b>11</b>
				1 Réduction de la consommation d'eau à l'extérieur - option 1 :aucune irrigation	v4 Requis
				2 Réduction de la consommation d'eau à l'intérieur - 20%	v4 Requis
				3 Comptage de l'eau au niveau du bâtiment	v4 Requis
				1 Réduction de la consommation d'eau à l'extérieur - option 1 ***	v4 2
				2 Réduction de la consommation d'eau à l'intérieur - 30% ***	v4 6
				3 Utilisation de l'eau de tour de refroidissement	v4 2
				4 Comptage d'eau	v4 1
<b>18</b>	<b>10</b>	<b>5</b>		<b>Énergie et atmosphère [EA]</b>	<b>33</b>
				1 Mise en service de base et vérification	v4 Requis
				2 Performance énergétique minimale	v4/v4.1 Requis
				3 Comptage de l'énergie au niveau du bâtiment	v4 Requis
				4 Gestion fondamentale des frigorifères	v4 Requis
				1 Mise en service améliorée ***	v4/v4.1 6
				2 Optimiser la performance énergétique ***	v4 18
				3 Comptage de l'énergie avancée ***	v4 1
				4 Gestion de la demande	v4 2
				5 Production d'énergie renouvelable	v4 3
				6 Gestion améliorée des frigorifères ***	v4 1
				7 Électricité verte et les crédits de carbone	v4 2

O	?	N			
5	8	0		<b>Matériaux et ressources [MR]</b>	<b>13</b>
				1 Collecte et entreposage des matériaux recyclables	v4 Requis
				2 Planification de la gestion des déchets de construction et de démolition	v4/v4.1 Requis
				1 Réduction des impacts du cycle de vie du bâtiment	v4/v4.1 5
				2 Divulguation et optimisation des produits de construction - Déclarations environnementales de produits (DEP)	v4.1 2
				3 Divulguation et optimisation des produits de construction -Approvisionnement en matières premières	v4.1 2
				4 Divulguation et optimisation des produits de construction - Ingrédients des matériaux	v4.1 2
				5 Gestion des déchets de construction et de démolition	v4/v4.1 2
<b>11</b>	<b>5</b>	<b>0</b>		<b>Qualité des environnements intérieurs [QEI]</b>	<b>16</b>
				1 Performance minimale en matière de qualité de l'air intérieur	v4 Requis
				2 Contrôle de la fumée de tabac ambiante	v4 Requis
				1 Stratégies améliorées de la qualité de l'air intérieur ***	v4/v4.1 2
				2 Matériaux à faibles émissions ***	v4 3
				3 Plan de gestion de la qualité de l'air intérieur pendant la construction ***	v4/v4.1 1
				4 Évaluation de la qualité de l'air intérieur	v4/v4.1 2
				5 Confort thermique ***	v4/v4.1 1
				6 Éclairage intérieur	v4/v4.1 2
				7 Lumière naturelle	v4/v4.1 3
				8 Qualité des vues	v4/v4.1 1
				9 Performance acoustique	v4/v4.1 1
<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>Innovation [IN]</b>	<b>6</b>
				1: Innovation : WELL Features Option 1 Beauty and Design (Euvre d'art)	v4 1
				1:Crédit pilote : Inclusive design (design inclusif)	v4 1
				1:Crédit pilote : Comprehensive composting (Compostage)	v4 1
				1:Performance exemplaire : MRc2 ou MRc4	v4 1
				1:Performance exemplaire : QEIc2 ou autre	v4 1
				2 Professionnel accrédité LEED BD+C ***	v4 1
<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>Priorité régionale [PR]</b>	<b>4</b>
				1 Priorité régionale - AESc6 (2 points) ***	v4 1
				2 Priorité régionale - GEEc2 (4 points) ***	v4 1
				3 Priorité régionale - EA2 (10 points) ***	v4 1
				4 Priorité régionale - LTc3 (1 points) ***	v4 1

**61 43 6 TOTALS** Points possibles : **110**  
Certifié: 40 to 49 points, Argent: 50 to 59 points, Or: 60 to 79 points, Platine: 80 to 110

